



PROJET DE PLAN D'ACTION

« Lutte contre les ravageurs de palmiers - *Charançon rouge et ... papillon* »

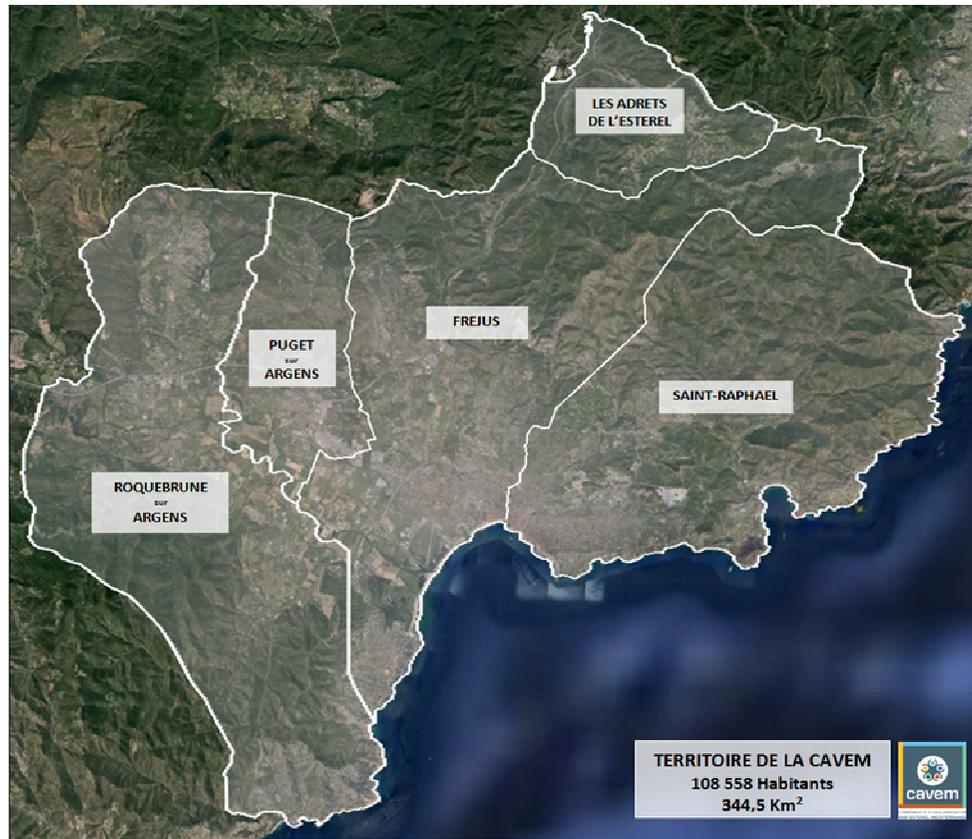
- **DÉMONSTRATION** de vaccination sur 3 ans , incluant un suivi , conduite à l'échelle d'un territoire de 350 Km² -

Territoire de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée





La CAVEM (= 5 Communes) propose de s'impliquer dans une DÉMONSTRATION PROSPECTIVE... dédiée, à terme, à contribuer à la sauvegarde des palmiers de la Côte d'Azur et de la Riviera Italienne



FRÉJUS

→ 52 203 habitants / 102,3 km²

SAINT-RAPHAËL

→ 34 269 habitants / 86,9 km²

ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

→ 12 708 habitants / 106,1 km²

PUGET-SUR-ARGENS

→ 6 722 habitants / 26,9 km²

LES ADRETS DE L'ESTÉREL

→ 2 656 habitants / 22,3 km²

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAR-ESTÉREL-MÉDITERRANÉE (CAVEM)

Un Elu référent porteur du Plan : Dr Nello BROGLIO, Maire des Adrets de l'Estérel - Vice- Président CAVEM
Un Groupe de Travail Intercommunal, assisté de scientifiques et soutenu par les instances officielles



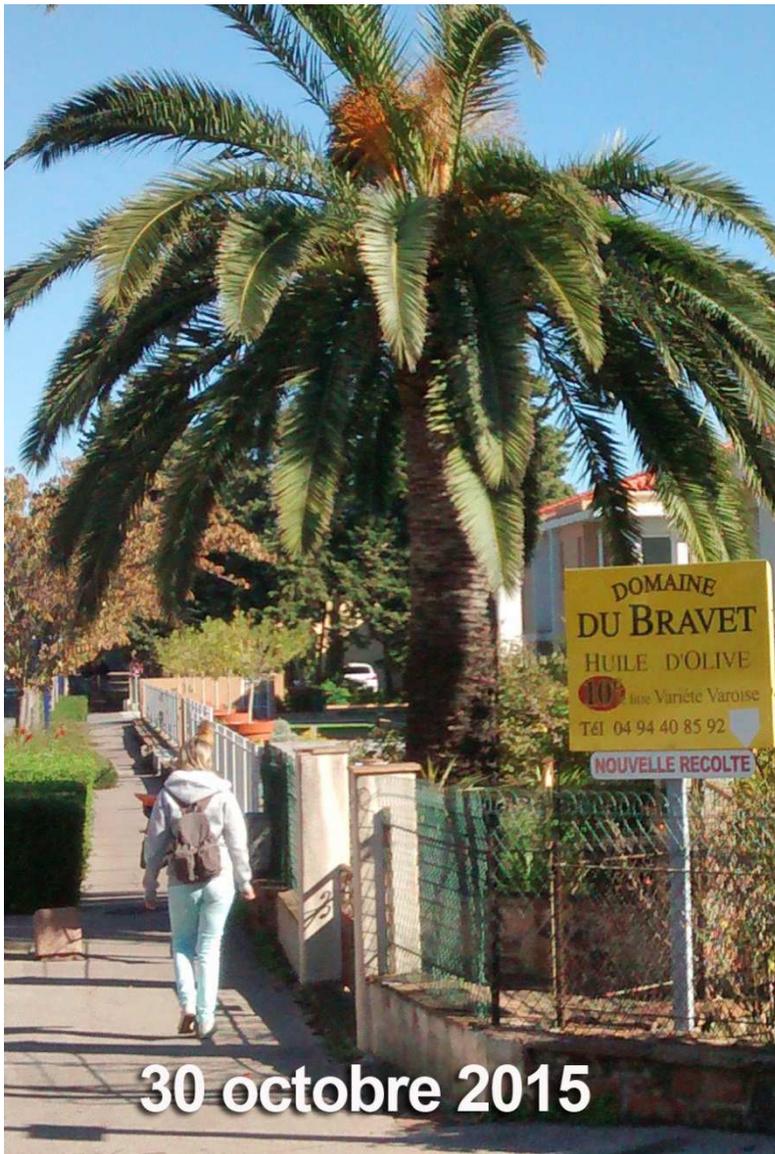
ETAT DES LIEUX DE REFERENCE

Côte d'Azur en 2007 = 150 000 sujets de *Phoenix canariensis* menacés par le Charançon Rouge
+ nombreuses autres espèces attaquées par le papillon '*Paysandisia archon*'
Aujourd'hui en 2016 = Perte de > 25 % de la population des *Phoenix canariensis*

**UNE STRATEGIE DE LUTTE OBLIGATOIRE (Arrêté ministériel du 21/07/2010 modifié)
contre le Charançon Rouge du Palmier (CRP)**

Référence : sur la Commune de Fréjus il y a 350 sujets de *Phoenix canariensis* sur le domaine public
pour un total global d'environ 2000 palmiers - toutes espèces confondues – pour le domaine public
Sur le domaine privé il y a environ 5000 palmiers supplémentaires
+ nombreux sujets en pépinières et dans les commerces de vente divers

Ordre de grandeur : Sur la CAVEM, se trouvent + ou – **3 %** des *Phoenix canariensis* de la Côte d'Azur ...
... *Nice doit en abriter aux alentours de 10 %*



30 octobre 2015



1er mars 2016



Le Choix d'une stratégie : La CAVEM s'oriente sur l'injection de *Benzoate d'Emamectine*

Période	Stratégie 1		Stratégie 2		Stratégie 3
du 1er mars au 30 juin	5 applications d'une préparation de nématodes entomopathogènes espacées de 21 jours doivent être réalisées sur cette période	OU	4 applications de traitements insecticides espacées de 21 jours à 1 mois ou une alternance d'applications d'une préparation de nématodes entomopathogènes et de traitements insecticides espacées de 21 jours à 1 mois doivent être réalisées sur cette période	OU	1 application par injection de benzoate d'emamectine autorisée pour usage. traitement réalisé une fois par an en période printanière du 1er mars au 30 juin ou en période automnale du 1er septembre au 15 novembre . Application faite par 2 à 4 trous disposés en hélice autour du stipe (profondeur 15 à 30 cm mais ne représentant pas plus de 1/3 du diamètre du stipe) recevant 50 ml de produit pur sont répartis équitablement dans les différents trous. Trous à hauteur d'homme sauf si petit sujet (alors distance entre points d'injection et base de couronne ne doit pas être inférieure à 50 cm)
du 1er juillet au 31 août	2 applications de traitements insecticides espacées de 21 jours à 1 mois doivent être réalisées sur cette période.		Aucune application de traitement ne sera effectuée sur cette période.		
du 1er septembre au 15 novembre	5 applications d'une préparation de nématodes entomopathogènes espacées de 21 jours doivent être réalisées sur cette période		4 applications de traitements insecticides espacées de 21 jours à 1 mois ou une alternance d'applications d'une préparation de nématodes entomopathogènes et de traitements insecticides espacées de 21 jours à 1 mois doivent être réalisées sur cette période.		

Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 21/07/2010 modifié relatif à la lutte contre le CRP précise que [A l'exception des traitements effectués en cultures protégées non accessibles aux pollinisateurs, les inflorescences de tout palmier traité par pulvérisation foliaire ou traitement du sol avec des préparations insecticides à base d'imidaclopride ou en injection par des préparations insecticides à base de benzoate d'emamectine doivent être coupées et éliminées durant le traitement et à leur émergence durant l'année qui suit le traitement.]

Objectif = Réduire de façon très significative la population de Charançons rouges, en 3 ans.

COUTS COMPARATIFS ACTUELS DES TRAITEMENTS

Coût actuel **Traitement par injection au « Benzoate d'Amamectine »** = 260 €
(incluant la suppression des inflorescences)
[Rendement moyen = 40 à 50 palmiers / Applicateur / jour
Injections de Benzoate d'Amamectine = 50 ml X 3 ans maximum]

Coût **Traitement alterné Nématodes entomopathogènes + Insecticide « Imidaclopride »** = 400 €
(en 8 applications annuelles alternées)

Coût moyen d'un **Assainissement** = 350 à 600 €/ palmier, suivi de traitements ultérieurs

Coût d'un **Abattage avec Evacuation** = > 1000 €/ palmier

Quel Budget pour la PACA (?) pour quels Résultats (?)

Coût PATRIMONIAL ... Inestimable ... En effet, si perte de 50 000 Phoenix canariensis sur les 150 000 sujets de la Côte d'Azur cela représenterait, en hypothèse minimale, une valeur moyenne de 5000 € / palmier conduirait à une perte de 250 millions d'Euros, plus les coûts d'abattage d'environ 50 millions d'Euros et les coûts de remplacement ... ???

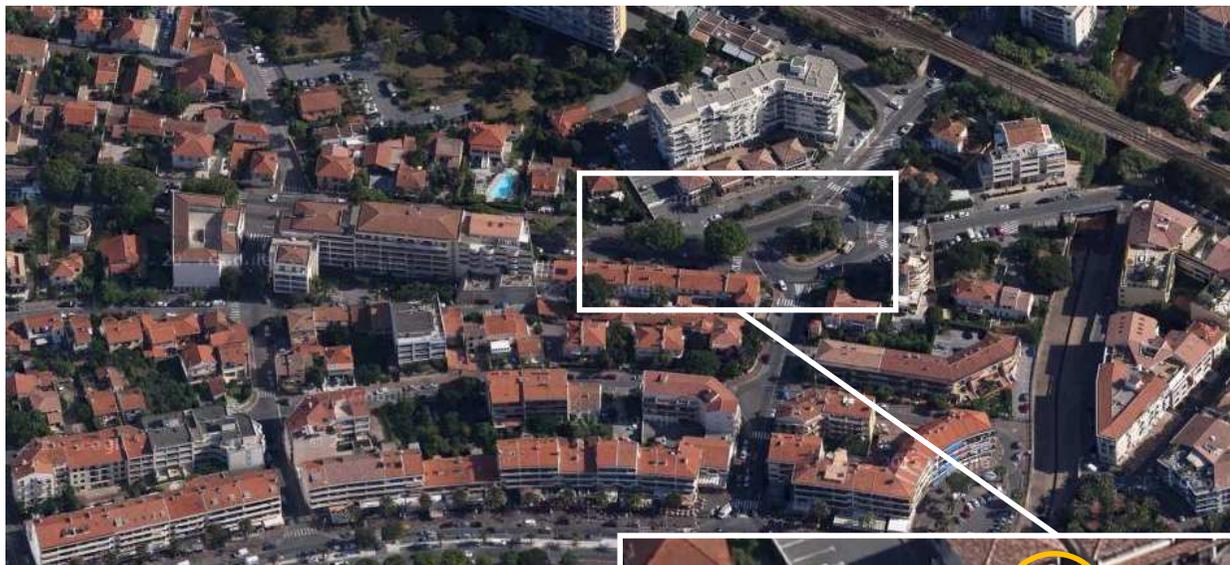


STRATEGIE D'ACTION PROPOSEE PAR LA CAVEM :

0- Constitution d'un **Groupe de Travail Local (GTL)**

- 1- Elaboration d'un projet de Plan d'Action avec les services compétents des « Villes et CAVEM »
 - 2- Recadrage du Plan d'Action : Scientifiques, FREDON, Techniciens et Elus du territoire
*Validation Plan, constitution d'une Equipe de pilotage et d'une Délégation Locale avec Elu président
Confortation du Groupe de Travail Local*
 - 3- **Rencontre de la Délégation Locale avec la Direction de Syngenta – Négociation du Prix du 'REVIVE®'**
 - 4- Rencontres de la Délégation Locale avec **DRAAF** puis **Ministère (DGAL)** : présentation du Plan d'action et Précision Stratégie 3 + Adaptation AMM Revive
 - 5- Concertation GTL avec les groupements de quartiers et associations de défense du territoire
 - 6- Concertation GTL avec les groupements de quartiers et associations de défense du territoire
 - 7- Concertation technique GTL avec Professionnels Pépiniéristes et Appicateurs de traitements
Cadrage Technique du Plan d'Action opérationnel de la CAVEM
 - 8- Réunion de travail GTL avec les Appicateurs locaux et les formateurs de la FREDON
 - 9- Mise en application du Plan d'action, de son Suivi, et des Mesures d'accompagnement sur le territoire (public, privé et pépinières). **Comptes-rendus expérimentations et Communication.**
- La 1^{ère} Mise en œuvre des Injections devra intervenir au PRINTEMPS 2016 (fin Avril)-**

Repérage systématique des palmiers sur photos aériennes + ajustements *in situ*



Action de **Diagnostic**
sur **orthophotos**
à réaliser "quartier
par quartier" sur tout
le territoire de la
CAVEM
-démarrage immédiat-



Chantiers de traitements groupés avec un même tarif négocié « Public / Privé »

1- Quels **sujets traiter** et comment traiter les **différentes catégories** (Espèces et âges) ?
Le maximum de *Phoenix canariensis* et tous les palmiers patrimoniaux (*Jubea*, etc...) + pulvérisations ?

2- Actions complémentaires spécifiques à conduire par (et chez) les **Pépinieristes**

3- Mise en place d'une Surveillance et d'un **Contrôle dans les Grandes Surfaces de Ventes** (assistance FREDON)

4- Un rôle « de formateur et d'accompagnement » pour les techniciens de la FREDON

5- Un rôle « d'applicateur » pour les professionnels certifiés et agréés du territoire

6- Un rôle « d'intervenant technique et de veilleur » pour les techniciens spécialisés des villes

7- Un rôle « de citoyen d'alerte » pour les représentants des groupements de quartier

8- Ouverture et gestion d'un site Web dédié – Informations et Résultats (CAVEM)



Suivi des chantiers et observations des résultats à 3, 6 et 9 mois après injections

OBSERVATIONS DES APPARITIONS de SYMPTOMES POST – INJECTIONS :

- 1- Une Observation attentive à conduire en amont des traitements contre le CRP
- 2- Surveillance et traçabilité des interventions d'injection des palmiers (aide SYNGENTA)
- 3- Elimination des sujets non récupérables (respect rigoureux des protocoles)
- 4- Implication de la FREDON dans le suivi

MISES EN PLACE DE PIEGES A PHEROMONES : (= Suivi de l'évolution de la population de CRP) (4 pièges / hectare à + ou -15 € le piège)

- 1- Installations et Surveillances par les techniciens de la FREDON
- 2- Assistance des techniciens des villes et de la CAVEM

MISES EN PLACE D' ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT :

- 1- Rédaction et vote d'arrêtés municipaux appuyant le traitement obligatoire des palmiers
- 2- Réduction du recours systématique des collectivités à la plantation de palmiers
- 3- Instauration d'une réglementation restrictive à la plantation des palmiers dans PLU et PC
- 4- Signature d'une « **Charte de bonne conduite** » pour sauvegarder les palmiers du territoire

Quelques questions fondamentales liées à l'action ARECAP :

- 1- Trois années suffiront-elles pour obtenir que le pseudo « *effet vaccin inversé* » aboutisse à une diminution sous un seuil de nuisibilité acceptable de la population des charançons rouges
- 2- L'Emamectine Benzoate peut-elle avoir des effets cumulés de sur les pollinisateurs (abeilles)
- 3- L'Emamectine Benzoate aura-t-elle un effet induit prévisible sur le *Paysandisia archon*
- 4- Doit-on pousser la contrainte sur les privés...en mettant en place des contrôles et ... une répression calculée, basés sur le Code Rural, avec ... des Arrêtes Municipaux + des Agents Assermentés ...
- 5- Dans quel délais sera-t-on en mesure de trancher de façon pertinente sur l'opportunité d'une vaccination de masse sur tout le littoral Nord Méditerranéen





Coût estimé de l'opération de Démonstration sur la CAVEM

4500 traitements X 3 ans X (Coût unitaire du traitement) =
(4500 X 3 X 260) = 3 500 k€... **un coût inabordable en l'état !!!**

...mais des négociations constructives et avancées sont en cours avec SYNGENTA

Qu'attend-t-on de cette démonstration en vraie grandeur ?

Aujourd'hui = Les actions sont rares, dispersées, mal suivies ... **INEFFICACES A TERME**

Demain (dans 2 à 3 ans) = En fonction des résultats de la démonstration CAVEM, soit :

- Arrêt des traitements car inefficacité démontrée sur la population des CRP
- ou
- Prolongement par une lutte privilégiant le biologique rendue plus efficace grâce à la diminution significative des charançons rouges par vaccination de masse ...

L'Enjeu... une Action globale sur la Côte d'Azur, la Riviera italienne et aussi...l'Espagne !
via un projet européen LIFE

(Action en Réseau pour l'Eradication du Charançon et l'Assainissement des Palmiers de la Côte d'Azur et de la Riviera)
Projet « ARECAP Côte d'Azur-Riviera »

De l'horreur à l'espoir : 2015 ... une véritable hécatombe sur le territoire



2016 ... l'hécatombe est stoppée grâce au partenariat **ARECAP** !



**Merci de votre écoute...
de vos suggestions et
nous l'espérons ... de vos encouragements à agir !**